



# **Projet d'accueil au sein des plaines de vacances Gesves EXTRA asbl Mars 2020**

Gesves EXTRA est une association d'opérateurs gesvois de l'accueil durant le temps libre des enfants. Elle est active dans le cadre de l'accueil des enfants avant et après les cours durant l'année scolaire ainsi que lors des journées pédagogiques sur l'entité de Gesves.

Les plaines de vacances sont une réponse à un besoin identifié dans le cadre du programme CLE de la commune, constatant le manque ou l'absence d'accueil lors de certaines périodes de vacances.



Gesves EXTRA est une association, agréée par l'ONE.  
S.S. : Chaussée de Gramptinne, 112 à 5340 Gesves – [info@gesvesextra.be](mailto:info@gesvesextra.be)  
Coordinatrice administrative : COLLIN Isabelle  
Coordinatrice pédagogique : SOUMILLION Marie  
083/670.203 – 0491/36.05.78  
DEXIA : BE66 0682 4793 3643 – RPM Namur 891.066.645

Projet Pédagogique  
des Plaines de vacances Gesves EXTRA asbl

Ce projet est lié au projet pédagogique global de l'asbl Gesves EXTRA consultable, notamment, via le site de la commune de Gesves [www.gesves.be](http://www.gesves.be) ou via notre site : [www.gesvesextra.be](http://www.gesvesextra.be)

Il s'articule logiquement autour des valeurs défendues par Gesves EXTRA : respect, ouverture, coopération et en priorité celles de liberté, de participation et d'autonomie

- **Liberté** : Tout enfant besoin de souffler, de se reposer, de jeter un regard différent pour mieux profiter de ses apprentissages.  
Le secteur de l'accueil temps libre (ATL) est un espace-temps pour cela. C'est l'occasion pour lui de poser des choix au sein de sa structure d'accueil... qu'il ait ou non choisi d'être là.
- **Autonomie et Participation** : Toute sphère éducative a pour mission de rendre l'être humain acteur et responsable dans une structure ouverte sur son environnement.  
Le temps des vacances s'inscrivant dans le temps « libre », il importe que chaque enfant, chaque jeune, seul et avec le groupe, vive au quotidien ces valeurs.

✓ Nos valeurs :

- Respect de l'enfant et de chacun, dans ses compétences, ses différences vécues comme une richesse
- Empathie, ouverture et flexibilité.
- Bienveillance pour tous, quel qu'il soit.

✓ Nos convictions :

- Pour le bien de l'enfant, il est important de tenir compte de sa réalité, des valeurs propres à sa famille.
- La communication entre équipe d'animation, enfants et parents est au cœur de tout accueil durant le temps libre, dont les plaines de vacances ;
- La collaboration et le développement de partenariats sont des outils de valorisation de l'accueil et de l'animation des enfants.
- La responsabilisation des animateurs comme des enfants est un préalable indispensable à l'adaptation des règles construite en fonction des endroits dans lesquels nous animons (écoles, locaux communaux, sorties extérieures,...)
- L'ATL, dont les plaines de vacances, exige une démarche professionnelle dans ses pratiques, la préparation des plaines dans ce que l'enfant va faire mais aussi de ce qu'il va y vivre en est un élément observable.
- Les animateurs-trices sont des modèles pour les enfants, dans les actes qu'ils-elles posent et dans l'image qu'ils-elles renvoient.

- Les plaines sont des espaces-temps particulièrement propices pour que chaque enfant d'exprime dans ce qu'il veut faire, dire et vivre
- L'enfant doit prendre du plaisir et s'amuser en tenant compte des envies de chacun.
- L'enfant a besoin de jouer et aussi de se reposer, d'être accueilli et sécurisé, d'être reconnu et valorisé ;
- L'enfant gagne à évoluer au sein d'un groupe ;
- La plaine de vacances s'organise autour d'un projet hebdomadaire ;
- La plaine est un lieu d'intégration et d'acceptation des autres et de leurs opinions ;
- Les animateurs sont polyvalents dans leurs compétences et leurs savoirs ;

C'est pourquoi, en organisant des plaines de vacances, Gesves EXTRA souhaite :

### **Permettre à chacun de se construire globalement**

- en organisant l'espace en plusieurs lieux d'action ;
- en accueillant les enfants dans des groupes structurés ;
- en adaptant les programmes d'animations au rythme et aux capacités des enfants ;
- en accueillant et en intégrant des enfants en situation de handicap (mental, physique ou les 2 associés) et/ou primo-arrivants.
  
- en offrant un cadre sécurisé où l'enfant peut prendre toute sa place
- en développant l'écoute et la prise de parole, lors des moments d'échanges, de jeux.
- en responsabilisant chacun dans le cadre d'animation et en incitant à participer de façon globale et active,
- en participant à la mise en place de certains jeux ou à certains rituels de la journée.
- en favorisant la bonne intégration de chacun, par des jeux et via des objectifs communs.

### **Accueillir et mettre en place des échanges entre enfants et animateurs**

- en privilégiant les contacts par des échanges et des animations permettant aux enfants de tisser des liens ;
- en instaurant des temps d'échanges afin de pouvoir communiquer sur la vie du groupe et sur les projets futurs ;
- en personnalisant notre approche pour chaque enfant, en fonction de ses attentes, de ses envies, de sa personnalité et de sa famille.

### **Organiser des temps d'accueil et de loisirs autonomes**

- en mettant à disposition des enfants un grand choix de jeux de société (et un animateur pour les expliquer et/ou pour jouer avec eux) ;
- en proposant des activités et un matériel variés pour des loisirs créatifs.

### **Animer des temps d'accueil et de loisirs en groupe**

- en instaurant des temps où l'ensemble du groupe fait une activité commune ;
- en proposant des projets à court ou long terme ;

- en proposant des jeux collectifs qui favorisent la confiance en soi, la connaissance de l'autre et la coopération ;
- en proposant des semaines thématiques, unissant les enfants autour d'objectifs communs ;
- en organisant des animations ponctuelles

### **Valoriser les enfants au travers de leurs actes**

- en mettant en avant leur(s) réalisation(s) ;
- en proposant des temps de parole collectifs ;
- en mettant en place une approche pédagogique basée sur des feedback positifs ;
- en soulignant leurs comportements positifs au sein du (des) groupe(s) ;
- en favorisant la coopération entre les enfants ;
- en soutenant la communication avec les parents et ainsi, souligner les comportements des enfants, en présence de ceux-ci.

### **Développer l'asbl dans ses rôles et fonctions qu'elle peut/doit remplir au sein de la commune :**

- En permettant aux enfants d'élargir leurs réseaux sociaux et leurs horizons ;
- En proposant des prix abordables pour chaque famille ;
- En participant et en étant à l'écoute des enjeux partagés au sein de la CCA communale ;
- En incitant l'équipe à se remettre en question ;
- En réfléchissant à la qualité des thèmes proposés ;
- En sollicitant l'intérêt pour nos animations, en gardant un fonctionnement de proximité ;
- En partageant notre expérience lors de l'accueil de nouveaux-elles animateurs-trices ;
- en développant des collaborations avec d'autres acteurs de l'animation, (magicien, nature, ...) afin de proposer des animations variées et abordables pour tous ;
- en tendant vers la réduction des déchets (en adéquation avec le projet de la Commune)

Règlement d'Ordre Intérieur  
des Plaines de vacances Gesves EXTRA asbl

⇒ *Ouverture*

Les activités se déroulent de 9h00 à 16h00.

Un service d'accueil gratuit, pour les enfants est accessible de 7h30 à 09h00 (le matin) et de 16h00 à 18h00 (le soir).

⇒ *Lieux d'accueil*

Celui-ci est précisé dans le fascicule d'informations.

Il s'agit toujours d'un des lieux d'accueil de l'asbl :

- Hall de Sports à Gesves
- Locaux communaux (Croix-Rouge, local de la musique,...)
- Local de l'accueil centralisé (Ry Del Vau, 5, 5340 Gesves)

⇒ *Inscription et participation financière*

L'inscription se fait pour une semaine entière, le projet d'animation étant construit sur cette base.

Elle se fait via notre site [www.gesvesextra.be](http://www.gesvesextra.be) .

Les parents communiquent les informations médicales permettant à l'équipe d'animation de mettre en place toutes précautions particulières à l'égard de l'enfant.

Lors de l'inscription d'un enfant ayant des besoins spécifiques, une rencontre avec la coordination et l'équipe est nécessaire pour assurer un accueil de qualité pour lui et le groupe.

Une permanence pour les inscriptions aux Plaines de vacances se tient dans nos bureaux (au-dessus du point Culture et Tourisme), auprès de la Coordinatrice de l'asbl, pour tout complément d'information et/ou aide à l'inscription avec les parents éprouvant des difficultés avec le formulaire informatisé.

La P.A.F. est de 60€ pour le 1<sup>er</sup> enfant, 55€ pour le second, 50€ pour les troisièmes et suivants. Le montant est adapté pour les semaines de moins de 5 jours.

La P.A.F. comprend tous les frais d'animation, les assurances, les sorties éventuelles, la soupe à midi. Aucune collation n'est fournie par Gesves Extra.

Le montant doit être versé sur le compte de l'asbl Gesves EXTRA, au minimum 7 jours avant le début de l'activité, **au n° de compte : DEXIA : BE66 0682 4793 3643** avec les NOM et Prénom des enfants + date de la semaine en communication

Sur base d'un certificat médical, l'absence à une journée de pleine est remboursée 8 euros Sans certificat médical, aucun remboursement ne pourra être effectué.

A la réception de la demande d'inscription et du paiement anticipé, un document appelé SESAME est communiqué attestant de l'inscription effective. Ce document sera demandé lors de l'accueil par un membre de l'équipe d'animation.

Sans inscription (et donc sans SESAME), l'équipe ne peut garantir l'accueil de l'enfant.

### ⇒ *Repas*

Les enfants apportent leur dîner (tartines, pistolets, sandwiches ...), ceux-ci sont mis au réfrigérateur.

Un repas est parfois organisé et préparé par les enfants. Dans ce cas, les aliments sont fournis par l'asbl.

De l'eau est mise à disposition dans les infrastructures où les enfants peuvent gratuitement se servir suivant leurs besoins.

### ⇒ *Groupes d'âge*

Les enfants sont répartis en petits groupes. Ces sous-groupes sont formés en fonction de la réalité du groupe et non en fonction de tranches d'âge prédéfinies.

En fonction des aptitudes de l'enfant et de ses attentes, l'intégration au sein d'un sous-groupe plutôt qu'un autre peut être envisagée en concertation avec l'équipe d'animation et les parents.

### ⇒ *Vie quotidienne*

Tout participant vient vivre une expérience d'amitié, d'entraide et de respect mutuel avec les contraintes et surtout les richesses que cela implique, notamment :

- La participation active :  
Rangement et ordre sont de la responsabilité des participants (enfants et animateurs). Les enfants sont acteurs de certaines décisions (ateliers, orientation d'un jeu, choix d'activité, charte de vie commune,...)
- Le respect de chacun :  
L'accent est mis sur la politesse et la communication.  
Des moments d'écoute des enfants sont organisés, entre autres par des petites réunions, soit en fin de journée ou en fin de

semaine.

Le respect de soi et de l'autre passe également par le respect des choses : les locaux, le matériel, ...

**Interdiction absolue** d'apporter à la plaine des objets tranchants et contondants (couteau, canif, ...).

L'utilisation du GSM durant les activités perturbe la vie de groupe. Le GSM est strictement interdit sur la plaine.

L'asbl Gesves EXTRA n'est pas responsable de la perte d'objets de valeur.

- La vie inter-âges :

La plaine accueille de grandes tranches d'âge. Si la plaine est organisée pour que les enfants vivent leurs vacances avec des enfants de même âge, nous pensons que chaque enfant peut grandir au contact de l'autre. Des activités inter-âges sont organisées ponctuellement.

⇒ *Encadrement*

La Plaine de Vacances est placée sous la responsabilité de la Coordinatrice pédagogique de l'asbl.

Les activités quotidiennes d'animation des enfants sont assurées par des **animateurs qualifiés ou en cours de formation**, suivant le décret du 21 septembre 2001 modifié en 2009 (Infos : [www.centresdevacances.be](http://www.centresdevacances.be))

Les équipes d'animation sont constituées de permanents de l'asbl et de volontaires.

Au moins un-e animateur-trice sur trois est qualifié-e.

Ils-elles sont au nombre minimal d'un-e animateur-trice pour douze enfants (de plus de six ans) et un-e animateur-trice pour huit enfants (de moins de six ans).

On y retrouve :

⇒ *La coordination de Plaine* :

La coordination de la plaine est confiée à un-e coordinateur-trice qualifié-e en centre de vacances. Il-elle est âgé-e d'au minimum 18 ans.

Il-elle est le-la garant-e du projet pédagogique de la plaine.

Lors des réunions de préparation, il-elle coordonne l'orientation globale des projets d'animation en collaboration avec l'équipe d'animation.

Durant la présence des enfants, il-elle est également un-e animateur-trice ! Il-ellegarant-e de la bonne exécution des projets d'animation définis.

A cet effet, il-elle organise régulièrement un débriefing avec les animateurs.

⇒ *Les animateurs-trices :*

Qualifié-es ou en cours de formation prioritairement, ils-elles préparent leurs activités et sont présents aux réunions de préparations collectives.

Ils-elles animent quotidiennement un groupe d'enfants, en équipe, et assurent la surveillance des enfants durant les temps de vie.

⇒ *Le-la coordinateur-trice pédagogique :*

Il-elle assure la cohérence pédagogique entre les différents projets de vacances organisés ;

Il-elle organise pédagogiquement les projets d'animation en amont des plaines en concertation privilégiée avec le-la coordinateur-trice de plaine

Il-elle met en place les évaluations en aval des plaines et leur suivi en concertation privilégiée avec le-la coordinateur-trice de plaine

Il-elle construit une dynamique de groupe avec tou-ttes les animateurs-trices, permanent-es ou volontaires, dans un esprit de convivialité et de réflexion.

Il-elle peut faire partie de l'équipe d'animation. Lorsqu'il-elle ne l'est pas, il-elle reste le contact privilégié du-dela coordinateur-trice de plaine

### ➤ **Assurance et Accident**

Durant les plaines Gesves EXTRA, les participants sont couverts en accidents corporels et en responsabilité civile. Notre assurance couvre les accidents ou dégâts que votre enfant occasionnerait à un tiers pendant une activité.

Notre assurance (ETHIAS) prend en charge les frais médicaux et autres, dus à un accident survenu pendant les activités.

Ces frais sont couverts pendant et après les animations.

En cas d'accident, les parents seront avertis en priorité. Le-la coordinateur-trice de plaine rédigera les formulaires d'assurance et un dossier sera introduit auprès de notre compagnie.



Notre assurance intervient, bien sûr, en complément du remboursement de votre mutuelle.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter la coordinatrice de l'asbl au 083 / 670 203 ou 0491 / 36 05 78 ou par mail via : [info@gesvesextra.be](mailto:info@gesvesextra.be)

Vous pouvez également contacter directement la coordination de la plaine au 0493 / 07 07 17.

### ➤ **Informations administratives**

Si votre enfant suit un traitement médical, il doit avoir les médicaments nécessaires et la prescription médicale ainsi que l'accord du médecin signé. Ceci est à préciser dans les informations médicales communiquées à Gesves EXTRA.

- Les centres de vacances Gesves EXTRA sont agréés par l'ONE dans le cadre du Décret Centres de vacances. Une attestation fiscale vous sera communiquée automatiquement au mois de mai de l'année civile qui suit la plaine de vacances.

- Certaines mutuelles interviennent dans le coût de notre plaine de vacances. Renseignez-vous ! Nous pouvons vous fournir une attestation de participation sur simple demande.

Gesves EXTRA respecte une politique de confidentialité en lien avec le RGPD. Celle-ci est disponible sur notre site et sur simple demande. Les données encodées ne sont jamais cédées à des tiers et sont exclusivement destinées à assurer un accueil de qualité ainsi qu'à l'information des personnes qui nous confie les enfants.